



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mai 2014

COMPTE-RENDU

PROCES VERBAL DE SEANCE

Etaient Présents : Mes Anny SANLAVILLE, Marie Thérèse RIGAUDIER, Aurélie VARRIER, Ghislaine SANDON, Dominique GUINET, Christine NAVARRO, Véronique VERDIER (arrivée à 21h30), , Catherine MORLON. Ms Emmanuel GENIQUET, Frédéric BRU, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Thierry LABRUYERE, Eric URIDAT, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU, Christophe MOYNE.

Pouvoirs :

Agnès BOCQUEL à Anny SANLAVILLE
Philippe MOREL à Gilles LEMOINE

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 avril 2014.

Aucune observation particulière, le compte-rendu de la séance du 22 avril 2014 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération complémentaire à la délibération déjà prise par le conseil municipal concernant la dissolution du SIEL et plus particulièrement sur le transfert des biens du syndicat. Accord à l'unanimité

Didier ALBAN est désigné secrétaire de séance.

Trois questions diverses seront posées :

Daniel DELAGNEAU : SIAH et lettre d'info.

Dominique GUINET : demande d'habitants du Roussillon.

1 - Délibérations :

I- Dissolution du SIEL : transfert des biens du syndicat

Madame le maire rappelle que par arrêté inter préfectoral en date du 27 mai 2013 les préfets de l'Ain et du Rhône ont mis fin à l'exercice des compétences du syndicat à compter du 1er juin 2013 et qu'à compter de cette date, le syndicat se survit pour sa seule liquidation.

Conformément aux articles L5212-33 et L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, un accord sur les conditions de liquidation doit être trouvé entre le comité syndical et les membres
Par délibération du 13 mars 2014, le comité syndical a décidé de la répartition des biens, dettes, soldes de clôture du syndicat et a prévu un projet de convention à faire signer par les communes qui envoient des enfants au lycée du Val de Saône et qui ne sont pas membres de la communauté de

communes Dombes Saône Vallée (elles doivent contribuer à l'entretien de l'équipement en application de l'article L 1311-15 du code général des collectivités territoriales).

Il ressort de la délibération du comité syndical que :

- la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, composée des communes d'Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Beauregard, Civrieux, Fareins, Frans, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier de Formans, Saint-Jean de Thurigneux, Sainte-Euphémie, Savigneux, Toussieux, Trévoux et Villeneuve, a engagé une procédure afin de se doter de la compétence lui permettant de reprendre l'activité du syndicat.

- le gymnase, ses annexes et le plateau sportif, ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat entre la commune de Trévoux, qui a mis à disposition le terrain, la communauté de communes Saône Vallée, qui a construit et gère les installations et le SIEL, qui finance ces installations au titre de la partie scolaire, la nouvelle communauté de communes Dombes Saône Vallée est la mieux placée pour reprendre les équipements ainsi que les emprunts qui y sont attachés

- en contrepartie, la CCDSV percevra le solde de clôture cumulé des comptes du syndicat, selon les résultats de compte administratif 2013.

- pour permettre le bon fonctionnement des installations sportives, les communes autres que les membres de la CCDSV dont les élèves fréquentent le lycée du val de Saône s'engagent à participer aux dépenses de fonctionnement des installations sportives et à signer la convention dont le modèle-type est annexé. Ces communes sont pour mémoire actuellement les suivantes: Chaleins, Francheleins, Messimy, Mionnay, Monthieux, Saint André de Corcy, Sainte Olive. La répartition des charges s'effectuera au prorata de la population, entre la CCDSV et les autres communes concernées, dans un souci de simplification, plutôt que selon les trois critères qui avaient été retenus pour le syndicat. Toute participation de ces communes aux dépenses d'investissement et à la charge de la dette est exclue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour,

APPROUVE les modalités de répartition des biens, dettes, avoirs et les engagements décidés par le comité syndical du SIEL, soit :

-le transfert en pleine propriété, à la communauté de communes Dombes Saône Vallée, qui se substitue au SIEL, de l'ensemble des équipements sportifs liés au lycée du Val de Saône, situés sur la commune de Saint-Didier de Formans, chemin des Corbettes, parcelle cadastrée C684. La communauté de communes reprendra à sa charge la totalité des emprunts restant dû par le syndicat, à savoir:

- l'emprunt CERA AR0119876 du 11/02/2004 de 150 000 Euros
- l'emprunt DEXIA MON240026EUR/0250203 de 85 000 Euros

- **l'attribution à la communauté** de communes Dombes Saône Vallée, de la totalité du solde d'exécution cumulé des comptes du syndicat SIEL lors de sa dissolution définitive,

APPROUVE la décision du comité syndical sur la signature d'une convention entre la communauté de communes Dombes Saône Vallée qui reprend les équipements et les communes qui n'en sont pas membres et dont les enfants sont scolarisés au lycée du Val de Saône. Ces communes s'engagent à contribuer aux seules charges de fonctionnement conformément à l'article L 1311-15 du code général des collectivités territoriales.

Charge le maire de l'exécution de la présente décision.

II- Garantie d'Emprunt pour les 12 logements HBVS.

Mme le Maire indique que la société COVEBAT fait construire 12 logements qui seront rachetés par la société HBVS. Cette dernière a demandé à la commune de se porter garant concernant les emprunts que la société doit contracter pour la construction de ces 12 logements sociaux. Emmanuel GENIQUET, adjoint aux finances a fait parvenir à chaque conseiller une note explicative qu'il commente. Note établie sur la base de deux réunions des membres de la commission finances avec des responsables d'HBVS.

La commune se porterait garant des prêts liés à la construction pour un montant de 702.777€ sur une durée de 40 ans, soit 59,42% du total des prêts.

Nom du prêt	Montant	Durée	Taux	Garant
PLUS construction	518.923€	40 ans	1,85%	Commune
PLAI construction	183.854€	40 ans	1,05%	Commune
PLUS foncier	372.000€	50 ans	1,85%	Autre
PLAI foncier	108.000€	50 ans	1,05%	Autre
Total	1.182.777€			

La société HBVS cherchera un autre garant pour les prêts liés au foncier pour un montant de 480.000€ sur une durée de 50 ans soit 40,58% du total des prêts. Les taux sont liés à ceux du livret A :

Pour les prêts PLAI il s'agit du taux du livret A moins 0,20 point soit $1,25 - 0,20 = 1,05\%$

Pour les prêts PLUS il s'agit du taux du livret A plus 0,60 point, soit $1,25 + 0,60 = 1,85\%$

Les taux des emprunts sont donc variables selon le taux du livret A. Au taux actuel du livret A cela représente une annualité de : 24.000,36€ qui se décompose comme suit :

PRET PLUS CONSTRUCTION pour 18.369,36€

PRET PLAI CONSTRUCTION pour 5.631€.

La commune bénéficiera, en contrepartie, d'un accès prioritaire sur deux logements.

Un débat s'instaure entre les conseillers.

Mme MORLON Catherine informe le conseil qu'elle n'est pas contre la production de logements sociaux mais que la commune est déjà cautionnaire des logements « du Pré Vernant » réalisés par le même bailleur et que cette situation est dangereuse en cas de cessation d'activité de la part du bailleur.

Mme le Maire précise que la garantie d'emprunt actuelle a bientôt 10 ans et que HBVS a la possibilité de les vendre en cas de problème. Que cette société a quand même une assise économique et géographique d'une notoriété certaine et que le choix de ce bailleur avait été guidé par la qualité de ses prestations.

Après en avoir débattu, le conseil municipal par :

- **16 voix pour** - 1 contre (Catherine MORLON) - et 3 Abstentions (Daniel DELAGNEAU - Christophe MOYNE - Frédéric BRU)
- **Accepte** le cautionnement des emprunts suivants :

PLUS construction	518.923€	40 ans	1,85%
PLAI construction	183.854€	40 ans	1,05%

- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cet engagement.

III- Présentation du projet PNR et désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Mme le Maire rappelle :

- l'historique de la démarche
- l'avancement de la réflexion
- les suites proposées.

Elle rappelle la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2013 qui décide de l'adhésion de la commune de Sainte Euphémie à l'association et de la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représentent la commune dans cette instance.

Elle demande qui est candidat :

Thierry LABRUYERE est candidat au poste de délégué titulaire

Daniel DELAGNEAU est candidat au poste de délégué suppléant

Ils sont désignés à l'unanimité.

IV- Désignation du délégué défense

Didier ALBAN informe le conseil municipal sur son engagement passé. Il représente sa candidature et est élu par 19 voix Pour.

2- Sujets hors délibérations :

V-Désignation des élus aux commissions intercommunales de la CCDSV

Commissions :

Finances : *vice-présidente : Brigitte COULON*

- Christophe MOYNE
- Emmanuel GENIQUET
-

Transports et Aménagement de l'espace : *vice-président : JC AUBERT*

- Didier ALBAN
- Franck BERNARD

Développement économique Emploi et Insertion : *vice-président : R. SIMINI*

- Gilles LEMOINE
- Christine NAVARRO

Environnement : *vice-président E. SERRAT*

- Daniel DELAGNEAU

Action sociale Logement : *vice-présidente A. SANLAVILLE*

- Catherine MORLON

Patrimoine et Culture : *vice-présidente MJ BEGUET*

- Gilles LEMOINE
- Didier ALBAN

Assainissement : *vice-président B. RAY*

- Daniel DELAGNEAU
- Didier ALBAN

Sport : *vice-président Y.DUMOULIN*

- Christophe MOYNE
- Thierry LABRUYERE

Tourisme : *vice-président M. PECHOUX*

- Didier ALBAN
- Franck BERNARD

Travaux : *vice-président J. DUTRUC*

- Daniel DELAGNEAU
- Thierry LABRUYERE

VI- EXAMEN DE DEVIS et COMPTE RENDU DE COMMISSIONS et SYNDICATS

Mme le Maire donne la parole à Didier ALBAN adjoint aux travaux.

Commission Travaux :

Dans un premier temps M. ALBAN demande à Daniel DELAGNEAU de l'excuser pour l'avoir convoqué à la réunion de la commission Travaux sur une mauvaise adresse mail (ancienne adresse d'adjoint). Il précise que lorsqu'il s'est aperçu de son erreur il l'a appelé au téléphone, afin de lui expliquer sa méprise, de s'en excuser et pour l'inviter en Mairie pour passer en revue les sujets qui avaient été abordés lors de cette commission. Monsieur DELAGNEAU n'a jamais répondu à son message mais a envoyé un mail que tout le monde a lu. Didier ALBAN n'a pas répondu à ce mail car il souhaite travailler en bonne collaboration et dans la bonne entente et que ce mail n'apporte rien au débat ni à l'intérêt général.

Pour ce qui concerne la réunion de la commission Travaux, un compte rendu a été envoyé par mail à l'ensemble du conseil.

Les points suivants ont été abordés :

- **Méthode de travail** :
- **Points sur les travaux à réaliser au cours du mandat**
- **Point sur Eclairage Public**
- **Travaux renouvellement toiture de 2 classes, validation des documents de consultation et lancement de la consultation** :
- **Travaux de rénovation de la petite salle de la salle polyvalente**
- **Remplacement tondeuse à gazon, examen des devis**
- **Réfection trottoir face à la mairie, examen des devis**
- **Création collège de Trévoux, point sur les aménagements routiers et cheminements doux**
- **Point sur le projet cœur de village**
- **Informations diverses** :
- **Prochaine réunion travaux** ; Jeudi 19 juin 2014 à 20 h en mairie.

Didier Alban propose aux conseillers d'étudier les devis suivants :

- Eclairage Public 7800 € pour le remplacement de l'éclairage au Mercure. A programmer pour 2015.
- Travaux de toiture des 2 classes : les documents ont été validés et nous sommes en attente des offres pour le 6/6/2014. Le 19/06 une réunion aura lieu pour l'étude des offres pour des travaux prévus en juillet et Août 2014
- Remplacement de la tondeuse : six entreprises ont été consultées en collaboration avec les agents de voirie utilisateurs du matériel. Le devis de « Motoculture Beaujolaise » est adopté à l'unanimité avec la demande d'intégrer au matériel un gyrophare.
- Travaux de rénovation de la petite salle polyvalente : le plafond de la salle est à refaire ainsi que l'éclairage. 3 entreprises ont été contactées pour les dalles du plafond, 4 pour l'éclairage. Le choix du conseil municipal se porte sur :
 - o Pour le plafond : MCP à CHALAMONT pour un montant HT de 1312.25 €
 - o Pour l'éclairage : NSA Technologie pour 1468.43 € ou 2164.99 € suivant l'option de néons ou de LED qui sera déterminé après consultation du SIEA.

Monsieur DELAGNEAU s'étonne de la réalisation de ces travaux qui pour lui ne sont pas urgents contrairement à la sécurisation des biens et des personnes du Bady concernant le passage d'eau sur la route qui inonde les riverains.

Mme le Maire lui répond que la commune ne doit pas se substituer au Conseil Général qui est chargé d'intervenir auprès du propriétaire du terrain (côté sud de la RD), qui doit laisser s'écouler les eaux et ainsi, soulager l'apport des eaux pluviales côté nord de la rue du Bady.

- Réfection du trottoir en face de la Mairie. Pendant les travaux du cœur de village, une grue a endommagé le trottoir pour les réparations, deux sociétés ont été consultées. La Société GONNET TP est choisie pour un devis proposé de 1584.00 € HT.
- Cœur de Village : le projet arrive à son terme, le problème de ventilation va être solutionné.
- Fibre : l'armoire technique NRO située sur le terrain communal va être changée dans le courant des mois de Mai ou Juin.

Commission Communication :

Mme le Maire donne la parole à Aurélie VARRIER adjointe

La commission a travaillé principalement sur :

- la lettre d'info,
- le site internet
- le livret d'accueil des nouveaux arrivants.

Concernant les associations, les courriers d'attribution des subventions sont en cours de distribution Aurélie VARRIER rappelle la journée « Pêche » qui a lieu samedi 24 Mai le matin. Elle demande des volontaires pour encadrer les enfants. Frédéric Bru, Emmanuel GENIQUET et Franck BERNARD seront présents.

CCAS :

Anny SANLAVILLE présidente du CCAS informe de la tenue de la première réunion du Centre Communal d'Action Sociale. Elle a eu pour but principal d'informer les nouveaux membres des prérogatives et du fonctionnement du C C A S.

Commission Finances : E. GENIQUET propose de la réunir le 12/06/2014 à 20h30.

Le 24/06/2014 à 20h30 aura lieu une présentation du Budget de la commune en équipe complète.

Mme le maire demande que soit étudié à cette réunion : la proposition d'achat par SFR du terrain où est implantée l'antenne ou la prolongation du bail.

REUNIONS SYNDICATS :

Syndicat des Eaux Potables Dombes Saône SIEP : E GENIQUET

Réunion du 20 Mai :

- Création des Commissions :
 - o T LABRUYERE (titulaire) pour la commission Travaux sur réseau
 - o E. GENIQUET (suppléant) pour la commission Appel d'Offre
- Vote des indemnités pour la Présidente et vice-présidents qui n'a pas fait l'unanimité.
- Mail diffamatoire d'un administré à l'encontre de Monsieur le Maire de Tramoyes, la question est posée de savoir si les 24 communes du Syndicat ne déposeraient pas plainte afin de faire cesser cette affaire.

SIEA : F. BRU

- Election de la Présidence et des Vices Présidents
- Vote des indemnités
- Accord entre la Sté Orange et le Syndicat concernant la Fibre Optique.

VII- MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CCSV du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2013

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise à disposition au secrétariat de Mairie du recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Saône Vallée du 2eme semestre 2013.

QUESTIONS DIVERSES :

Daniel DELAGNEAU :

- Lettre d'info : concernant l'article sur le brûlage des déchets :

Daniel DELAGNEAU fait remarquer que son contenu est contraire à l'arrêté Préfectoral de 1995 qui encadre le brûlage des déchets verts. Emmanuel GENIQUET lui fait remarquer qu'une circulaire nationale (issue de la loi sur le grenelle de l'environnement) considère ces déchets verts comme des ordures ménagères et que de ce fait le brûlage est interdit.

- SIAH : Daniel DELAGNEAU souhaite faire une déclaration :

« J'aimerais vous parler du syndicat hydraulique,

Vendredi j'ai eu au téléphone François Tavernier président du syndicat depuis 19 ans et délégué depuis 25 ans. Il voulait m'informer des problèmes qu'il rencontrait pour sa succession. Il l'avait pourtant préparé en me formant pendant plus d'un an, afin que je connaisse tous les dossiers en cours et notamment les DUP. Sans parler des contrats de rivières, de la nouvelle unité de séchage de luzerne, des travaux et des nouveaux bassins de retentions qui doivent être réalisés rapidement pour le bien-être des populations locales

Après les élections il ne reste plus que 9 délégués de l'ancienne mandature. A sainte Euphémie Anny et son nouveau conseil ont jugé bon de ne pas m'élire délégué titulaire du syndicat. C'est de bonne guerre !!!

Seulement François se retrouve avec deux options possibles à proposer :

1. *Christian Baise actuel maire de Saint Jean de Thurigneux. Ce qui pose un problème à François c'est qu'un bassin qui doit être créé dans son secteur est prévu sur un terrain qui lui appartient. Il y a donc risque de conflit d'intérêt*
2. *Monsieur Desprat actuel adjoint à Reyrieux agriculteur et ancien délégué.*

Pour lui il aurait été préférable d'avoir un président qui n'a pas d'autre intérêt que la sécurisation des populations et d'avoir un agriculteur comme vice-président.

Vous avez encore la possibilité de changer cela, mais c'est un choix politique et il n'appartient qu'à vous. »

Mme SANLAVILLE lui répond que François Tavernier ne l'a pas entretenu en ces termes et qu'elle souhaite laisser décider des élections du Président et des Vice-Présidents du SIAH qui auront lieu le 3 Juin 2014, par les élus représentants chaque commune du syndicat.

Pour ce qui est de la diffusion du texte présenté par Daniel DELAGNEAU, Mme le maire précise qu'il est délicat de parler de personnes non présentes au débat et laisse à M. DELAGNEAU la seule responsabilité de ces propos.

Dominique GUINET : les personnes âgées habitants la rue du Roussillon se rejoignent régulièrement les unes chez les autres pour pratiquer des jeux de société, il s'avère que cette rue n'est pas éclairée et que Dominique GUINET a été saisie de la demande du quartier pour obtenir l'installation d'un lampadaire. Mme le Maire indique qu'il faudra se rendre sur place pour se rendre compte et étudier cette question.

INFORMATIONS :

Réunion de la Commission Finances : E. GENIQUET propose de la réunir le 12/06/2014 à 20h30
Le 24/06/2014 à 20h30 aura lieu une présentation du Budget de la commune en équipe complète.
Planning de la tenue du bureau de vote pour les élections Européennes.

Séance levée à 23h05

Prochain conseil prévu le 1/07/2014